COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 4 avril 2019.

<u>Etaient présents</u>: tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

M. Jean-Claude METRAL qui a donné procuration à M. Pascal LANTHEUAME Mme Marie KUBINA << M. Jean-Luc GREGOIRE Mme Marie-Christine LAURENT

Mme Véronique MONGE << M. Maxime COUPON

M. Pascal LANTHEAUME est nommé Secrétaire de séance.

Absente: Mme Catherine GIVAUDAN

DECISIONS

- N° 24 du 20 mars 2019 relative à un contrat avec SVP SAS (SAINT OUEN 93585) pour une mission d'assistance juridique à la Commune pour toutes les thématiques de l'administration communale. Durée : un an à compter du 1er/04/2019 (renouvelable deux fois maximum de manière tacite). Montant : 430 € HT par mois.
- N° 25 du 22 mars 2019 relative à un contrat avec la société SAS DALLET (BEUVRAIGNES 80700) pour la vérification périodique et la maintenance des toboggans et « pentagliss » du parc aquatique NYONSOLEÏADO. Durée : un an (renouvelable deux fois maximum). Montant : 2 100 € HT.

DELIBERATIONS

M. DAYRE présente les résultats des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2018 des cinq budgets et les BP 2019 simultanément.

Il sera ensuite procédé au vote des Taux Communaux, des CA et des CG et enfin au vote des Budgets Primitifs.

1 - FIXATION DES TAUX

Rapporteurs : M. DAYRE et M. le Maire

Il est proposé de :

- maintenir le taux de taxe d'habitation, compte tenu de la réforme nationale en cours sur la taxe d'habitation.
- baisser les taux des trois autres taxes de 1 % :

•	TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties	18,14 %
•	TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties	105,67 %
•	CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (C.F.E.)	24,52 %

M. COUPON revient sur la taxe du Foncier Non Bâti, instaurée il y a très longtemps et dont le taux « très élevé » frappe de la même manière les terrains constructibles et non constructibles. Pour soutenir le monde agricole, M. COUPON propose que le Conseil Municipal instaure l'exonération de Foncier Non Bâti pour les terrains plantés en oliviers, conformément à l'article 1394 C du Code Général des Impôts.

M. DAYRE indique qu'il pourra être envisagé d'étudier les modalités de la mise oeuvre de cette proposition.

Taxe d'habitation
 19,38 % : Unanimité

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 18,14 % : Unanimité

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 105,67 % : Unanimité

- Contribution Foncière des Entreprises.

24,52 % : Unanimité

2 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018 ET BUDGETS PRIMITIFS 2019

Rapporteurs: Monsieur Thierry DAYRE / M. le Maire

M. DAYRE entreprend la lecture des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2018 et des Budgets Primitifs 2019 du Budget Général et des Budgets Annexes " Eau Potable ", " Assainissement ", " Parc Aquatique ", et " ZAC du Grand Tilleul ".

Les principales informations données sont relatées dans la note de synthèse annexée aux documents budgétaires.

BUDGETS PRIMITIFS 2019 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

NOTE DE SYNTHESE

APPROBATION DU BUDGET GENERAL & DES BUDGETS ANNEXES 2019

BUDGET GENERAL

FICHES DE RESULTATS 2018

Les résultats de clôture 2018 font ressortir en fonctionnement un excédent de 3 957 563,32 € dont 475 003.16 € sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2018.

L'excédent final reportable sur 2019 s'établit donc à 3 482 560,16 €.

Ces résultats sont en adéquation avec le compte de gestion du trésorier municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes de dépenses Vue d'ensemble

Les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) s'établissent à un montant prévisionnel de 7 795 000 € en 2019 contre 7 740 000 € au BP 2018 (soit une augmentation de 0,7%) et 7 563 000 € en réalisé 2018 (soit une augmentation de 3 %).

On peut noter les évolutions suivantes dans les chapitres de dépenses et de recettes :

✓ Chapitre 011- (charges à caractère général)

D'une manière globale, il a été décidé d'inscrire en 2019 le même budget qu'en 2018 (+ 2 000 €).

Il a été procédé à des ajustements entre articles.

Pour le sous-chapitre 606 - Achats non stockés de matériels & de fournitures 820 000 € : l'inscription budgétaire baisse de 13 000 € par rapport à 2018 (énergie électricité).

Le Sous chapitre 615 – Entretien & réparations : 280 000 €

Il est constaté une diminution de -11 000€. Il s'agit d'un ajustement par rapport au réalisé.

Le Sous chapitre 616 – Primes d'assurance : 25 000 €

Le contrat responsabilité civile a été renégocié à la baisse, ce qui permet de prévoir une diminution de la dépense de - 5 000 €.

Le Sous chapitre 618 - Divers : 25 000 €

Il est prévu une augmentation de + 5 000 € du poste de dépense de formation compte tenu des formations obligatoires : CHSCT, nouveau préventeur, police municipale, CACES, ...

Le Sous chapitre 622 – Rémunération d'intermédiaires & honoraires : 281 500 €

Ce poste est réévalué (+ 34 000 €) compte tenu d'une augmentation prévue cette année des reprises de concession dans le cadre de la gestion du cimetière.

Le Sous chapitre 624 - Transport de bien collectif : 103 000 €

La renégociation du marché Kéolys pour le transport urbain permet de diminuer ce poste de dépense de − 13 000 €.

Le Sous chapitre 635 – Autres impôts & taxe : 75 000 €

La redevance SACEM (SACED) conduit à prévoir + 5 500 € par rapport à 2018.

✓ Chapitre 012- (charges de personnel) 3 720 000 €, soit une hausse de 20 000€ par rapport au BP 2018 (+ 0.54 %).

Compte tenu des éléments connus en ce début d'année, ce poste de dépense est valorisé à + 20 000 €. Il prend en compte les avancements de grade et d'échelon prévus en 2019 ainsi que l'organisation des élections européennes.

- ✓ Chapitre 65 Autres charges de gestion courante
 On peut lire un montant 1 213 000 € pour 2019 contre 1 130 000 € pour 2018 soit une augmentation de
 83 000 €. Cette augmentation est générée principalement par l'affectation du financement du budget parc
 du chapitre 67 (subvention exceptionnelle) au chapitre 65.
- ✓ Chapitre 042 : augmentation de 55 000 € des dotations aux amortissements pour tenir compte de l'évolution du patrimoine immobilier de la commune.
- ✓ Chapitre 66 (charges financières) passe de 119 000 € en 2018 à 121 000 € en 2019 (+ 2 000 €) impact des nouveaux emprunts.
- ✓ Chapitre 67- Charges exceptionnelles : ce chapitre **est en baisse de 86 000 €** par rapport au réalisé 2018 du fait du basculement de la subvention d'équilibre au parc aquatique du chapitre 67 au chapitre 65.

Comptes de recettes :

Les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2018 (3 482 560 16 €) s'établissent en prévisionnel 2019 à 9 189 000 €, soit une augmentation par rapport au réalisé de 241 722,32 €.

✓ Chapitre 70 - Produits des services & ventes diverses Ce chapitre regroupe les produits afférents aux activités de la Commune, occupation du domaine public, locations, camping-car, marché....

Sous chapitre 703 – Redevance & recettes d'utilisation du domaine : 255 400 €
Une augmentation est constatée de + 1 200 € par rapport à 2018 concernant des coupes de bois.

Sous chapitre 706 - Prestation de service : 100 600 €

Le réalisé de 2018 a été de 119 930 €. Il a été tenu compte de la diminution des recettes générée par la fermeture de la Maison de Pays pour travaux.

Sous chapitre 708 –Autres produits : 57 000 €

Cette somme est estimée à la baisse car le personnel mis à disposition et refacturé à la CCBDP (- 22 000 €) est calculé en fonction du nombre d'heures réel de mise à disposition, qui est moins important que prévu.

✓ Chapitre 73 - Impôts & taxes : 5 913 000 €

Ce chapitre regroupe le produit des impôts locaux, taxe sur l'électricité, et la taxe additionnelle aux droits de mutation. On constate une baisse de + 67 700 € par rapport au réalisé 2018 principalement occasionnée par une diminution du produit relatif à la taxe additionnelle aux droits de mutation (pour rappel, il s'agit d'une taxe perçue au moment de la cession à titre onéreux d'immeubles).

✓ Chapitre 74 - Dotations & participations: 1 968 000 €

Sous chapitre 747 – Participations : 193 000 €

Ce sous chapitre enregistre une baisse de −154 000 € par rapport au réalisé 2018.

Sur cette ligne étaient inscrites les participations de la Caisse d'Allocations Familiales pour les deux structures transférées (crèche & Petits Bouts). En 2018 nous avons perçu les soldes des participations CAF et MSA suite au transfert de ces deux structures à la CCBDP.

✓ Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 220.000€

Sous chapitre 752 – Revenu des immeubles

Baisse de 20 000 € (le foyer Constantin paye désormais ses charges alors que, jusqu'à présent, cellesci étaient intégrées dans le loyer)

✓ Chapitre 77 - Produits exceptionnels Nous estimons ces produits exceptionnels à 10 000 €

✓ Chapitre 78 Reprise sur assortissement & provisions

Sous chapitre 781 – Reprise sur amortissement & provisions : 600 000€

L'opération création de la ZAC du Grand Tilleul est terminée.

Il est prévu de réintégrer 600 000 € correspondant à la provision semi-budgétaire constituée à hauteur de 800 000 €.

En conclusion, cette proposition budgétaire permet d'envisager de dégager un excédent final de fonctionnement qui s'établirait à 1 033 560,16 € (contre 1 355 000 € au BP 2018) et qui intègre plusieurs engagements ou contraintes externes :

- La poursuite pour la 6e année de la baisse des taux communaux
- Une politique tarifaire stable
- Un virement à la section d'investissement de 3 843 000 € qui permet de financer un programme d'investissements dans la continuité de ceux engagés en 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 7 382 700 € en 2019 en intégrant les Restes à Réaliser 2018 (R.A.R). Hors R.A.R. et remboursement du capital de la dette, les investissements programmés en 2019 s'établissent à 5 840 000 € et prennent la forme d'investissements annuels, pluriannuels ou de fonds de concours.

Les investissements seront constitués notamment par :

- Le solde des travaux des rues Dumont, de Vernejoul, Pasteur pour 500 000 € et la réalisation d'un programme voirie pour 350 000 €.
- Le lancement de l'opération Maison des Huiles de France pour 1430 000 €
- Le commencement des travaux de réaménagement de la Maison de Pays pour 2 240 000 €
- L'extension de la piste d'athlétisme pour 120 0000 €
- Le relevage de l'orgue pour 110 000 €
- La poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour 150 000 €
- L'acquisition d'une balayeuse pour 150 000 €.

Cette politique d'investissements très conséquente est financée en 2019 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement de 3 843 000 € (autofinancement)

- Les subventions pour un montant de 725 000 €
- Un emprunt de 1 000 000 €
- Les ressources propres de 800 000 € (FCTVA, Taxe d'aménagement, Amortissements)

•

BUDGET EAU

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 35 000 €. La surtaxe sera augmentée de 0,15 € passant de 0,42 € / m^3 en 2018 à 0,57 € / m^3 en 2019 afin de financer les travaux relatifs à la recherche de nouvelles ressources en eau potable.

Les dépenses en fonctionnement sont stables. Elles baissent de 2 000 € par rapport au BP 2018 et sont en augmentation par rapport au réalisé 2018 de 15 000 €, compte tenu d'une hausse des amortissements.

Il est prévu un virement à la section d'investissement de 71 600 €.

Au titre des investissements 2019 (hors R.A.R), il est prévu :

- pour les rues De Vernejoul, Pasteur, Dumont » une somme de 100 000 €
- ainsi que 30 000 € au titre de la recherche d'une nouvelle ressource en eau.

Les travaux sont financés par la TVA et l'autofinancement

BUDGET ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement est stable à 278 000 €.

En recettes, on note une baisse de 77 800 € entre le réalisé 2018 et le budget prévisionnel 2019.

Afin de ne pas impacter la facture de l'usager suite à la hausse de la surtaxe eau potable, il est proposé de baisser d'autant la surtaxe de l'assainissement (-0,15 \in / m³) qui passera de 0,42 \in / m³ à 0,27 \in / m³. Le budget assainissement aura en effet à supporter dans le futur des dépenses d'investissement moins importantes.

Cela se traduit par une baisse de 45 000 € du montant de la surtaxe en 2019 cumulée à une diminution de 32 000 € de la Participation à l'Assainissement Collectif : Le nombre de branchements ayant été exceptionnellement important en 2018 sera en baisse en 2019.

En investissement, il est prévu :

- 50 000 € de mise à jour de la modélisation du réseau d'assainissement et quelques travaux ponctuels.
- 50 000 € pour la fin des travaux des rues de Vernejoul, Pasteur, Dumont.

Ces dépenses 2019 sont financées par l'autofinancement.

BUDGET PARC AQUATIQUE

En accord avec les services de la DDFIP, il est proposé cette année de passer de la nomenclature M4 (SPIC) à la nomenclature M14 (SPA)

De ce fait il convient de clôturer le budget M4 pour 2018 après vote du CA et de créer le nouveau budget M14 « Parc aquatique » pour 2019.

Ce changement de nomenclature permettra entre autres de verser une participation du budget principal et non plus une subvention, qui était contestée par le contrôle de légalité.

Pour 2019 elle est estimée à 87 000 €

En 2018, les conditions climatiques « capricieuses » du mois de juin ont pénalisé le nombre d'entrées au parc aquatique. En revanche, les grosses chaleurs de juillet et août ont permis d'enregistrer des fréquentations record.

Après 17 ans d'activité, sans investissements majeurs, le budget 2019 comporte une enveloppe de 20 000 € afin de réaliser un diagnostic global de l'équipement.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse du fait de la provision constituée en 2018 suite à la récupération de la TVA (41 985 €) liée au jugement favorable à la commune prononcé par le tribunal administratif.

De manière similaire, les recettes de fonctionnement sont en baisse en 2019 compte tenu que ce produit exceptionnel de 42 000 € a été enregistré dans les comptes en 2018.

M. le Maire remercie M. DAYRE pour cette présentation très condensée et précise du fonctionnement d'une année budgétaire.

Il est procédé au vote des Comptes Administratifs et de Gestion 2018.

M. le Maire sort de la salle.

2 - 1 CA et Comptes de Gestion 2018 – M14 - Budget Général

CA 2018 Unanimité

CG 2018 Unanimité

• 2 - 2 CA et Comptes de Gestion 2018 – M49 - Budget Annexe Assainissement

Unanimité

• 2 - 3 CA et Comptes de Gestion 2018 - M49 - Budget Annexe Eau Potable

Unanimité

• 2 - 4 CA et Comptes de Gestion 2018 - M4 - Budget Annexe Parc Aquatique

Unanimité

• 2 - 5 CA et Comptes de Gestion 2018 - Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul

M. le Maire revient dans la salle.

Il est procédé au vote des Budgets Primitifs 2019.

2 - 1 M14 Budget Général

Unanimité

2 - 2 M49 Budget Annexe Assainissement

Unanimité

2 - 3 M49 Budget Annexe Eau Potable

Unanimité

- 2 4 Budget Annexe Parc Aquatique
 - 2 4 1 : Passage d'une nomenclature M4 à une nomenclature M14

Il est d'abord procédé au changement de nomenclature du Budget Annexe « Parc Aquatique » qui passerait d'une comptabilité de type SPIC (M4) à une comptabilité de type SPA (M14) ; ce qui solutionne le risque d'illégalité de la subvention d'équilibre versée à un budget annexe SPIC

Unanimité

2 – 4 - 2 Budget Annexe Parc Aquatique 2019 - M14

Unanimité

2 - 5 M4 Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul

Unanimité

M. le Maire remercie le Conseil Municipal ainsi que M. GOUDARD, DGS, et M. SOULARD, ancien Responsable du Service Comptabilité pour le travail budgétaire réalisé.

M. COUPON fait part de « ses félicitations » à l'Equipe Municipale sur la qualité budgétaire des comptes de la Commune et souligne que la dette est maitrisée avec un encours dont les taux sont bien négociés

C'est donc une proposition de budget contrôlé et raisonnable avec une progression des charges de personnel tout à fait acceptable.

M. le Maire adresse en retour ses remerciements à M. COUPON et indique que ce **vote unanime**, pour la dernière année du mandat, est un moment très important. Il est la traduction de l'esprit de l'Equipe Municipale qui a été au service de la population et de l'intérêt général depuis 2014.

Il en profite pour remercier tous les Conseillers Municipaux pour leur investissement pendant ces six années et adresse plus personnellement ses félicitations à M. DAYRE pour la qualité de son engagement. Celui-ci a, en effet, permis d'obtenir des votes unanimes sur les budgets à la fois à la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et à la Mairie.

3 - FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : M. DAYRE

Il est proposé au Conseil Municipal les évolutions tarifaires suivantes :

- Budgets Annexes de l'Eau Potable et de l'Assainissement :
- Une augmentation de 0,15 € / m³ de la surtaxe Eau Potable à compter du 1er mai 2019, pour financer les travaux de recherche d'une nouvelle ressource.
- Une baisse équivalente de 0,15 € / m³ de la surtaxe Assainissement à compter du 1er mai 2019.
- Concernant le Budget Général, il est proposé la création d'une pénalité / repas de 5 € en cas de non inscription d'un enfant à l'avance sur le Portail Famille.

Tous les autres tarifs sont inchangés.

Mme AMOURDEDIEU observe que les dépliants sur le Parc Aquatique (avec les tarifs) ont déjà été distribués dans les boites aux lettres, ce qui décrédibilise le Conseil Municipal. Par ailleurs elle estime que cette pénalité n'est pas dissuasive et aurait souhaité qu'elle soit doublée.

Unanimité

3 - MARCHES PUBLICS

Rapporteur: M. Jean-Luc GREGOIRE

4.1 - Marché « Réhabilitation et extension de la Maison de Pays » LOT 1 : Désamiantage

Le marché du lot 1 concerne le désamiantage de la Maison de Pays avant les travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 avril 2019 a émis un avis favorable à l'unanimité pour retenir la société DESAMIANTAGE FRANCE DEMOLITION (GEMENOS- 13420) pour un montant de 44 500 € HT.

- M. GREGOIRE remercie le Comité de Pilotage pour le travail effectué, et indique que le dernier spectacle donné dans la Maison de Pays aura lieu le 26 avril 2019.
- M. COUPON rappelle la proposition d'un ancien Conseiller Municipal, M. DUMEZ, d'installer un dispositif de récupération des eaux de pluie.
- M. GREGOIRE répond que cela nécessiterait une pompe de relevage avec tous les inconvénients qui vont avec.

4.2 - Marché « Travaux de désamiantage et de démolition complète du bâtiment de l'Institut du Monde de l'Olivier »

Il s'agit d'un marché pour la démolition du bâtiment de l'Institut du Monde de l'Olivier en vue de la construction du bâtiment de « la Maison des Huiles et des Olives de France ».

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 avril 2019, a émis un avis favorable à l'unanimité pour retenir le Groupement FERRAND TP / CLIER TP.

- Offre de base : 70 213,00 € HT.
- Option (démolition de la buse du canal, mise en œuvre d'une buse) : 10 016,40 € HT à lever en cas de besoin.

Unanimité

4.3 - Marché « Relevage de l'orgue de l'église Saint Vincent de Nyons »

Rapporteur: Mme Nathalie FERT-CHARMOY

Il s'agit d'un marché pour les travaux de relevage de l'orgue de l'Eglise Saint Vincent. Ils nécessitent un démontage de l'orgue. En complément des travaux, il est proposé un contrat d'entretien biannuel de l'orgue.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 avril 2019, a émis un avis favorable à l'unanimité pour retenir la MANUFACTURE LANGUEDOCIENNE DE GRANDES ORGUES (LODEVE – 34700), pour un montant de : 87 860,00 € HT.

Mme FERT-CHARMOY énonce l'historique de l'orgue commandé en 1823 et inauguré en 1875. En 1905, il devient propriété de la Commune. En 1931, des premiers travaux de relevage de l'instrument ont lieu, suivis de plusieurs restaurations.

Une partie du financement de ces importants travaux de relevage est assurée par :

- ➤ Une subvention régionale (42 000 €),
- ➤ Une subvention départementale (18 000 €),
- ➤ Don de la paroisse (14 000 €),
- Somme récoltée pour les obsèques de Bernard SABATIER,
- ➤ Le fruit de la récolte 2018 des olives des arbres communaux.

Unanimité

5 – AFFAIRES FINANCIERES

5-1 - SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES 2019

5-1.1 - INSTITUT DU MONDE DE L'OLIVIER

Rapporteur : M. le Maire

Afin de contribuer au développement et au rayonnement de l'Institut du Monde de l'Olivier, une convention entre la Commune de NYONS et l'I.M.O. a été signée en janvier 2009. Cette convention a été renouvelée en 2015 pour six ans.

Il est projeté de verser, annuellement à cet organisme, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 300 € (montant identique aux années précédentes).

M. TEULADE ne prend pas part au vote

Unanimité

5-1.2 - POLE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL DU PAYS NYONSAIS BARONNIES

Rapporteur : Mme LAURENT

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Association du Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais-Baronnies, une subvention de 32 233 € (soit 4,65 € par habitant).

Madame LAURENT rappelle le rôle et les compétences de cette association, notamment pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Mme LAURENT ne prend pas part au vote

Unanimité

5-1.3 - COMITE DE GESTION DU CENTRE REGIONAL DE LA BOULE SPORTIVE ET DE LA PETANQUE

Rapporteur: M. LANTHEAUME

Par délibération en date du 28 mai 2008, le Conseil Municipal a procédé, par convention, à la mise à disposition du boulodrome au profit du Comité de Gestion du Centre Régional de la Boule Sportive et de la Pétanque, lequel en assure la gestion complète. En contrepartie, une subvention annuelle d'un montant maximum de 5 000 € est versée au profit du Comité de Gestion (Nyons Pétanque et l'USBN versent les mêmes montants de subvention).

M. MOUTARD informe que pour la première fois depuis 10 ans, les comptes du Comité de Gestion sont positifs ; et rappelle le gros travail des bénévoles des associations de Pétanque et de la Boule Sportive.

5-1.4 - ASSOCIATION A.N.A.I.S

Rapporteur : Mme LAURENT

Comme les années précédentes, il est proposé de conventionner et de verser à l'Association A.N.A.I.S. pour la gestion du Point Accueil de Nuit et du Point Accueil de Jour une subvention de 16 000 € pour l'exercice 2019.

Mme LAURENT - Mme SIERRA ne prennent pas part au vote

Unanimité

5-1.5 - MISSION LOCALE

Rapporteur: Mme LAURENT

En 2005 une convention a été signée avec la Mission Locale pour l'utilisation d'une partie de ses locaux par les organismes de Service Public. Cette convention prévoit en contrepartie le versement annuel d'une subvention de 3 000 €.

Mme MACIPÉ - Mme HAUWUY - M. AYMARD ne prennent pas part au vote

Unanimité

5-2 - SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS

Rapporteur : Mme LAURENT

Conformément au Budget Primitif 2019, il est proposé le versement d'une subvention annuelle de 150 000 € qui permet au C.C.A.S. d'accomplir ses missions d'aide sociale.

Mme LAURENT en profite pour rappeler les nombreuses actions développées par le CCAS : doté de 4 Equivalents Temps Plein, le CCAS a accueilli, en 2018, 1 572 personnes, soit une hausse de plus de 500 personnes par rapport à 2014.

Les actions principales concernent :

- L'accueil du public et l'orientation sur les différents dispositifs sociaux
- > le portage des repas à domicile,
- ➤ le Panier Solidaire qui bénéficie des dons des différentes collectes alimentaires,
- ▶ l'accès au logement, aussi bien pour les saisonniers (Maison Constantin) que pour les personnes à revenus modestes.
 - Mme LAURENT en profite pour rappeler que 334 logements sociaux sont aujourd'hui gérés par DAH sur toute la Commune.
 - Le CCAS gère aussi le logement d'urgence mis à disposition par la Ville.
- Les Jardins Familiaux
- L'accueil des séniors et la conduite d'un projet de cohabitation intergénérationnelle

Mme LAURENT adresse enfin ses remerciements à l'Equipe du CCAS et à Mme SIMON.

M. COUPON souligne que l'Equipe du CCAS est motivée et a su garantir un service de qualité malgré un budget constant depuis 2014.

5-3 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. DAYRE

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 3 970 € au Groupement d'Entraide du Personnel Communal pour régulariser diverses dépenses (cinéma de Noël 2018 pour les enfants, animation et repas de fin d'année 2018, SACEM 2018, primes de départs à la retraite).

Unanimité

5-4 - SUBVENTION PARTENARIALE AU PROFIT DE L'USBN

Rapporteur : M. LANTHEAUME

Chaque année, l'Union Sportive Bouliste Nyonsaise organise le « Grand prix bouliste de la ville de Nyons ». Ce grand prix s'est déroulé le dimanche 10 mars 2019. Il est proposé le versement d'une subvention partenariale de **1 000 €**.

Unanimité

6 - AFFAIRES SCOLAIRES - Subvention au profit de l'Ecole Notre Dame au titre d'un voyage scolaire

Rapporteur : Mme BRUN-CASTELLY

L'école Notre Dame envisage un séjour de trois jours et deux nuits à la Fontaine d'Anibal à Buis les Baronnies, dans le cadre d'un projet pédagogique sur la biodiversité en lien avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

La Commune est sollicitée pour l'octroi d'une subvention de 1 300 € afin de participer aux frais de ce séjour.

Unanimité

7 - SUBVENTION au profit de la S.P.A.

Rapporteur : M. DAYRE

7-1 - Approbation de la convention de fourrière avec la S.P.A.

Par courrier du 30 novembre 2018, la S.P.A. vauclusienne a informé la municipalité de ses difficultés financières, ce qui a conduit son Conseil d'Administration à revoir le montant des indemnités de base fixées en 2006 et qui depuis n'ont suivi que l'évolution indiciaire.

Il est demandé en conséquence une réévaluation du montant annuel de la participation financière de la commune à compter du 1^{er} janvier 2019 et d'établir une nouvelle convention fourrière.

7-2 - Versement des subventions annuelles au titre de la fourrière animale et de la stérilisation des chats sans maître

Par délibération en date du 10 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une nouvelle convention de fourrière avec la SPA Vauclusienne (participation communale de 0.6 € par habitant).

Par délibération du 15 mai 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la SPA Vauclusienne pour la stérilisation des chats sans maître.

Conformément à cette convention avec la SPA Vauclusienne qui a été signée pour la stérilisation des chats sans maître, sont proposées les subventions suivantes :

- stérilisation des chats en 2018 : 1 100 €

Unanimité

8 - AFFAIRES FONCIERES – Projet de cession des parties et équipements communs du Lotissement du Clos Lourie à la commune et intégration dans le Domaine Public

Rapporteur: M. Jean-Luc GREGOIRE

L'Aménageur S.D.H. et l'Association Syndicale du Lotissement « le Clos Lourie » souhaitent que la Commune reprenne les parties communes du Lotissement (VRD) ainsi que le bassin de rétention. Cela conduirait à une intégration de ce patrimoine dans le domaine public communal. La Commune a demandé au préalable à SDH de s'engager à réaliser quelques travaux, de communiquer le rapport d'inspection vidéo des réseaux et de se désister de la procédure judiciaire engagée contre un coloti. Cette acquisition se ferait au prix de 1 €.

S.D.H. prendrait à sa charge tous les frais relatifs à cette cession des parcelles BC n° 183, 184, 185 et 193

Les conditions indiquées ci-dessus sont les conditions suspensives à cette cession.

Unanimité

9 - APPROBATION D'UN BAIL PROFESSIONNEL AVEC LE FJT

Rapporteur : M. le Maire

Après les travaux de rénovation de la « Maison Constantin », FJT qui comprend 16 studios, il est proposé d'établir un nouveau bail d'une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2028.

Le loyer mensuel est fixé à 2 100 € pour l'ensemble, charge au locataire de régler toutes les dépenses liées aux fluides.

Mme SIERRA - M. AYMARD - Mme MONGE - ne prennent pas part au vote

10 - AFFAIRES DU PERSONNEL - PLAN DE FORMATION

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

L'élaboration du plan de formation par l'ensemble des collectivités territoriales au profit de leurs agents est une obligation qui trouve sa source dans les lois du 26 janvier 1984 (relative à la fonction publique territoriale) et du 12 juillet 1984 (relative à la formation des agents). Aujourd'hui, une prospective de besoin en formation a été réalisée et a conduit à l'élaboration du plan de formation 2018-2020 pour la Ville de NYONS. Il est organisé autour de trois objectifs suivants :

- les formations statutaires obligatoires
- les formations hygiène, sécurité et santé au travail
- les outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

Unanimité

M. le Maire clôture la réunion en rappelant les prochaines festivités du Corso.

La séance est levée à 20h 45 Le Maire de NYONS, Pierre COMBES